

COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Reprise des soins de santé privés et des soins corporels et esthétiques

Une étape importante de la relance économique, soulignent la FCCQ et la CCIM

Montréal, le 22 mai 2020 – L'annonce de mercredi dernier par la ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann, et le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Jean Boulet, concernant la reprise des activités dans certains secteurs est une autre étape importante dans la relance économique, soulignent la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) et la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM).

Les entreprises de soins de santé privés ainsi que de soins corporels et esthétiques, incluant les soins dentaires, de psychologie, d'optométrie, de physiothérapie, d'ostéopathie et les services de coiffure, pourront donc reprendre leurs activités dès le premier juin prochain. Cette annonce ne touche toutefois pas la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et la MRC de Joliette en ce qui concerne les soins personnels et l'esthétique, dont la date de reprise sera annoncée prochainement.

« La reprise des activités des soins de santé privés permettra aux Québécois de recommencer à penser à leur santé physique et psychologique et de suivre les traitements nécessaires, de façon sécuritaire. Il sera important pour les employés, les employeurs et leurs clients de garder une attention particulière aux mesures sanitaires mises en place », a déclaré Charles Milliard, président-directeur général de la FCCQ.

« La Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins accueille positivement cette annonce du gouvernement. La réouverture des activités des soins de santé privés ainsi que des soins corporels et esthétiques est une bonne nouvelle pour l'ensemble des Québécois. À présent, il est essentiel de veiller à ce que la reprise des activités s'accomplisse dans le respect des consignes sanitaires », a ajouté Pierre Berthiaume, directeur général de la CCIM.

Cette étape du déconfinement devrait également amener la possibilité de recommencer la réalisation d'expertises médicales nécessaires à l'évaluation de dossiers d'indemnisation, notamment à la suite d'accidents de travail.

« Nous saluons le travail de collaboration entre les associations patronales et syndicales et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) ainsi que la Santé publique, qui a permis la réalisation de trousseaux d'outils spécifiques pour guider les entreprises dans la reprise de leurs opérations », a conclu Charles Milliard.

À propos de la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM)

La CCIM est le plus grand regroupement de gens d'affaires de la région de Lanaudière et représente fièrement plus de 700 membres actifs. Sa mission a pour objectif de RAPPROCHER, CONNECTER, INFORMER, INSPIRER et REPRÉSENTER les gens d'affaires dans le but de créer une effervescence économique dans la MRC les Moulins. Elle offre à ses membres des activités de réseautage, formations, conférences et différents services reliés au développement économique et social de sa région.

À propos de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)

Grâce à son vaste réseau de 130 chambres de commerce et 1 100 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 50 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu'ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but : favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

-30-

Renseignements :

Catherine Leprince
Coordonnatrice aux événements et responsable des
communications
Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins
catherine@ccimoulins.com

Félix Rhéaume
Directeur principal, Communications et relations
externes
Fédération des chambres de commerce du Québec
felix.rheaume@fccq.ca
Cellulaire : 514 912-2639